

DIRECTION GENERALE DES IMOTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

05/07 du 4/02/85
LECRET N° /MFB.DAE.DGI.DAG.DI
portant promotion au titre de l'année
1984 de certains fonctionnaires des ca-
dres de la catégorie A hiérarchie I des
SAF (Impôts)

(/ISAS :

LE PREMIER-MINISTRE

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n°2087/FF du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/197 du 5 juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Fé-
vrier 1962 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
Vu le décret n°62/198/FF.FC du 5 juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret n°62/426/FF.FC. du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret n°65/170/FF.BE du 25 juin 1965 réglementant l'
avancement des Fonctionnaires ;
Vu le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des services
Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contr
butions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 7,9,10,13,15,
16,21 et 22 du décret n°62/426/FF.FC du 29 Décembre 1962 ;
Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n°62/196 du 5 juillet 1962
fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires ;
Vu le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le décret n°80/830 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérim des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°05/006 /MFB.DAE.DGI.DAG.DI du 4/02/85 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1984 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des SAF (Impôts).

D E C R E T :

CLE 1ER.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1984, fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Impôts) et les noms suivent - ACC : Néant.

I - INSPECTEURS LES IMPOTS

AU 3^e ECHELON

- BIYAKOUDI Eugène pour compter du 12/12/1984 Pointe-Noire
- DONSALA Jacqueline pour compter du 25/05/1984 Brazzaville
- MIASSI Jean-Baptiste pour compter du 15/11/1984 Brazzaville
- MIAKA Philippe pour compter du 18/01/1984 Loubomo
- NGONDO Albert pour compter du 17/01/1984 Brazzaville

AU 4^e ECHELON

- MAVOUNGOU-TATI Yodé pour compter du 09/08/1984 Brazzaville

II - INSPECTEURS PRINCIPAUX

AU 1^e ECHELON

- GOKOU-GAKONO Abel pour compter du 11/06/1984 Brazzaville

AU 2^e ECHELON

- GAKOSSO Edouard pour compter du 01/02/1984 Brazzaville
- TCHINTCHI Jean Marc pour compter du 15/01/1984 Brazzaville

AU 3^e ECHELON

- ZANDOU Jacques pour compter du 01/04/1984 Bangui(UDEAC)

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la date que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 4 Février 1985

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail,
de l'Emploi de la Refonte
publique et de la Prévoyance
Sociale.

Ange Edouard MOUNGUI .-

Le Ministre des Finances et du Budget

Bernard COMBO MATSICHA.-

Itihi OSSETOUMBA LEKEUNDZOU .-

AMLIATIONS :

- JURIC..... 3
- SGTFF/DSP..... 3
- SGG/BC..... 3
- DB (SOLDE)..... 3
- DCF..... 2
- DAE..... 2
- FB (Documentation)..... 3
- 1

- DGI..... 3
- DAG/DI..... 3
- INTERESSES..... 22
- DOSSIERS..... 22
- ARCHIVES..... 10
- CHRONO..... 1/2